



# Règlement intérieur Cabrewlot Challenge

*A retourner signer avant le 30/09/2020*

*Ce règlement interne a été élaboré pour assurer le bon déroulement du Cabrewlot Challenge. Par ailleurs il a pour but de définir les règles et droits pour les participants et organisateurs.*

## **Description du concours :**

Ce concours a pour objectif de permettre à un brasseur amateur de réaliser un brassin collaboratif de 1000L avec les brasseurs de la Brasserie du Petit Caboulot.

La bière sera lancée le jour de la St Patrick 2021 (le 17 Mars) et sera servi à notre évènement de la St Patrick !

Des bouteilles de 50cl seront commercialisées en édition limitée.

Le concours est payant : 50€/participant

L'annonce du vainqueur se fera le 23 Janvier 2021 en direct à la brasserie mais également sur les réseaux sociaux.

Le jury sera composé de Eric Théron, brasseur du Petit Caboulot, accompagné de professionnels et passionnés de bières.

## **1.Inscriptions**

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 jusqu'au 30 Septembre 2020.

Le nombre de participants est limité, la brasserie du Petit Caboulot se donne le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue si les inscriptions sont trop nombreuses, et ceux, pour le bon déroulement du concours.

- Les inscriptions sont réservées aux brasseurs amateurs majeurs
- L'inscription est payante (50€/pers)
- La demande d'inscription se fait via le formulaire en ligne : [www](http://www).

## **2.Pièces à fournir**

Afin de valider votre inscription, merci de nous faire parvenir :

- Tableau de commande du kit de brassage
- Paiement de 50€
- Photocopie de votre carte d'identité, permis ou passeport
- Le règlement signé

## **3.Agenda**

- La commande du kit de brassage doit se faire avant le 31 Septembre 2020 (tableau à renvoyer en même temps que ce document signé)

- La bière réalisée par le participant doit être déposée à la brasserie avant le 15 Janvier 2021, 4 Litres minimum seront demandés pour la dégustation du jury

-Le participant s'engage également à être présent lors du brassin collaboratif début Février (date à définir entre le participant et l'organisateur après l'annonce du gagnant)

## **4.Cahier des charges**

Thème : bière de printemps

Quantité : 20 Litres maximum

Fermentation haute obligatoire

Empattage : mono palier uniquement

Pas de vieillissement en fut autorisé

Levures à la charge du participant (pas de levures sauvages)

Pour tout ajout d'épice ou autres, contactez directement Eric ou Rodolf afin de valider la faisabilité.

Tous les styles de bières sont autorisés tout en gardant à l'esprit le thème bière de printemps.

**La μBrasserie du Petit Caboulot**

SAS au capital de 10 000€

Siret 828 536 177 00011 – RCS Montpellier

NAF 1105Z – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR33 828536177

### **5.Droit sur la bière**

La bière sera brassée et commercialisée par la SAS Brasserie du Petit Caboulot en tant que brassin unique et ne sera pas renouvelée.

Le gagnant assistera les brasseurs du Petit Caboulot lors du brassin collaboratif début Février 2021 (jour de brassage à définir). Il participera également à la réalisation de l'étiquette et au nom de la bière. Venez avec vos idées !

La Brasserie du Petit Caboulot s'engage à céder x50 bouteilles 50cl au participant à un prix préférentiel et offrira x30 bouteilles de 50cl au vainqueur ainsi que x6 bouteilles 50cl à chaque participant du concours.

Les lots de bouteilles distribués sont interdits à la revente.

### **6.Dépôt de la bière**

Echantillon de 4L obligatoire avant le 15 Janvier 2021

Le participant se doit de déposer la bière brassée avec la fiche recette complète. Sans la fiche de recette, la bière ne pourra être évaluée et le participant se verra disqualifier.

### **7.Résultat du concours**

Le résultat du concours sera annoncé le 23 Janvier 2021.

Le jury sera composé d'Eric Therond, brasseur du Petit Caboulot, ainsi que des professionnels du secteur (sommelier, caviste, brasseur...)

### **8.Remboursement**

Une fois l'inscription validée et payée, le participant s'engage à créer sa recette et ne pourra pas être remboursé.

### **9.Utilisation des informations**

Les informations collectées lors de l'inscription seront uniquement utilisées pour le bon déroulement du challenge et conformément à la loi sur la vente d'alcool.

En application des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant aux organisateurs :

[info@brasseriepetitcaboulot.com](mailto:info@brasseriepetitcaboulot.com)

---

### **Je m'engage à respecter le règlement du Cabrewlot Challenge :**

Prénom :

Nom :

Date :

Lieu :

Signature :

**La µBrasserie du Petit Caboulot**

SAS au capital de 10 000€

Siret 828 536 177 00011 – RCS Montpellier

NAF 1105Z – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR33 828536177